



COMITE SYNDICAL

COMPTE RENDU Du 5 mai 2017 ST PIERRE DE CHARTREUSE (Salle des Fêtes)

1 - APPROBATION DU PERIMETRE D'ETUDE POUR LA REVISION DE LA CHARTE

2 - QUESTIONS DIVERSES

POINT D'INFORMATION :

Restitution de l'enquête sur les semences de fruits et légumes oubliés et pistes de valorisation

Intervenant : Stéphane CROZAT – Directeur du Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA)

Les membres du Comité syndical sont accueillis par Stéphane GUSMEROLI, nouvellement élu Maire de St Pierre de Chartreuse qui présente brièvement sa commune.

L'histoire de St Pierre de Chartreuse commence avec l'arrivée en 1084 de St Bruno et de ses 6 compagnons qui créèrent l'ordre des Chartreux, les moines sont aujourd'hui basés au Monastère, siège de l'ordre.

La commune s'est développée grâce à l'agriculture, à la forêt et au tourisme, avec l'ouverture d'un syndicat d'initiative en 1905, elle deviendra station climatique en 1938. Une télécabine est installée en 1950 et deviendra ainsi première station d'hiver du Dauphiné.

Elle compte en plus du Musée de la Grande Chartreuse, d'un musée d'art sacré contemporain à l'église de St Hugues, actuellement musée départemental suite à la donation d'Arcabas de ses œuvres.

La commune compte 53 hameaux et 72% de son territoire est couvert par de la forêt.

Actuellement, le « village-station » dispose d'une station de ski alpin et ski de fond, d'un espace de loisirs multi activités, d'une station de trail, de nombreux commerces et services, environs 40 associations..., et accueille le festival de musique le Grand Son (anciennement Rencontres Brel).

St Pierre de Chartreuse souhaite pour le futur continuer d'accueillir la maison du Parc et le futur office de tourisme intercommunal.

Il souhaite une bonne réunion aux membres du Comité et passe la parole au Président.

Dominique ESCARON, Président, remercie Stéphane GUSMEROLI. Il constate le quorum et donne lecture des excusés et des pouvoirs et laisse la parole à Corine WOLFF, vice-présidente déléguée à la charte.

OBJET : Approbation du périmètre d'étude pour la révision de la Charte

CONTEXTE

Le périmètre d'étude, voté par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 17 novembre 2016, suite à la délibération du Comité syndical du Parc de Chartreuse en date du 06 juillet 2016, correspond au périmètre classé « Parc ». Au sein de ce périmètre, 22 communes ne sont que partiellement classés (décret du 16 avril 2008).

Par ailleurs, le Comité syndical du Parc de Chartreuse, dans sa délibération du 21 octobre 2016, a proposé de retenir le même périmètre d'étude qui avait été prescrit lors de la révision de la charte actuelle, soit 65 communes.

Depuis, d'autres communes ont interpellé le Parc pour solliciter leur intégration dans ce périmètre d'étude.

PROPOSITION

Il est proposé de modifier le périmètre d'étude pour qu'il intègre :

- les 60 communes du périmètre de classement actuel, conformément à la délibération du Comité syndical du 6 juillet 2016,
- les 5 communes du périmètre d'étude de l'ancienne charte conformément à la décision du Comité syndical du 21 octobre 2016,
- les 12 communes qui ont interpellé le Parc pour solliciter leur intégration dans ce périmètre d'étude,
- le souhait des communes de voir classer une partie seulement de leur territoire.

Cette proposition de périmètre d'étude est présentée dans la carte annexée.

Patrick GARDET, garde technicien de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse et Fabien HOBLEA, président du conseil scientifique présentent un argumentaire, chacun pour leur partie respective, les aspects écologiques, géologiques et géographiques pour le travail du périmètre d'étude de la révision de la charte.

Anne LENFANT (Entremont le Vieux) demande si l'agriculture et l'économie seront des enjeux pris en compte. Et quels sont les intérêts aussi bien pour les communes qui seront intégrées dans le périmètre que pour les communes qui y sont déjà, et quels sont les points communs et les différences.

Artur FATELA lui répond que l'argumentaire qui a été développé dans la présentation portait sur les aspects géologique, géographique et géomorphologique puisque c'est ce travail de cohérence patrimoniale qui est demandé par le Ministère. Pour la partie agricole, St Sulpice travaille déjà avec le Parc sur son programme agro environnemental. Pour la partie touristique, Artur FATELA rappelle que la devise de Novalaise est « entre lacs et montagnes ». On peut y voir un symbole mais au-delà cela doit nous conduire à réfléchir à la complémentarité possible entre Lac et Montagne.

Bernard CANIVET, commune de St Ismier, demande quelle était la limite fixée pour les communes du Grésivaudan qui ne sont aujourd'hui pas intégralement dans le Parc et pourquoi ces communes n'ont pas été intégrées dès l'origine.

Artur FATELA lui précise que ce sont actuellement 22 communes sur les 60 qui sont classées partiellement, et que le tracé est toujours réalisé avec les communes. Il est précisé que jusqu'au moment de l'adhésion les communes décideront de leur limite.

Les 4 communes du Grésivaudan (Lumbin, la Flachère, Ste Marie d'Alloix et la Buisnière) et la commune du Pays Voironnais (St Nicolas de Macherin) faisaient partie du précédent périmètre d'étude, mais n'avaient pas souhaité adhérer. Lumbin a fait une demande d'intégration au Parc en 2010, mais il n'était pas possible d'intégrer une commune en court de charte.

Eliane GIRAUD confirme, et précise que la commune de Lumbin avait changé 3 fois d'avis.

Elle explique qu'à la précédente révision, il avait été décidé de laisser le choix aux communes d'une entrée partielle.

Il lui semble que l'argumentation serait à approfondir pour l'intégration des communes autour du lac d'Aiguebelette et que les mêmes questions pourraient se poser pour Charavines.

Fabien HOBLEA explique qu'Aiguebelette est en contact direct avec la Chartreuse via le chaînon calcaire et c'est ce qui fait l'identité du massif alors que Charavines est entièrement dans le piémont et n'est plus en contact, même si son patrimoine naturel et patrimonial est très intéressant.

Corine WOLFF rajoute que la question la plus pertinente qui est à poser à ce stade, c'est que l'on parle ici du périmètre d'étude et non pas de la plus juste limite de la Chartreuse, parce que l'occasion ne sera plus donnée à ces communes avant quinze ans. L'argumentaire doit rester strictement scientifique.

Jean-Pierre MARTIN, Maire d'Attignat-Oncin, confirme qu'Attignat-Oncin est en cohérence avec le chaînon calcaire, tout comme les communes autour du Lac d'Aiguebelette.

Jean LOVERA approuve la recherche de cohérence des limites géologiques, géomorphologiques, et qu'il doit y avoir une nécessité de contact mais soulève le fait que cela intégrerait une autoroute. Comment se passerait les corridors écologiques et quelle serait l'image de la Chartreuse ?

Patrick GARDET lui répond en précisant qu'effectivement les corridors sont bloqués par les autoroutes, mais que justement, le Parc peut être l'outil pour améliorer cet effet barrière en utilisant les mesures d'atténuation existantes (comme les passages pour la faune).

Dominique ESCARON indique que c'est tout l'enjeu du débat et qu'il faut prendre en compte toutes ces recommandations.

Fabien HOBLEA explique que la plupart des Parcs sont encerclés par des routes, il faut oser faire voler ce carcan et ne pas être hypocrite car la population a déjà la vue sur ces autoroutes.

Jean LOVERA rappelle que c'est un sujet à considérer et à approfondir, car un flux routier comme celui-là dans le territoire rajouterait de la complexité à la problématique des déplacements.

Fabien HOBLEA indique que ce flux autoroutier, qu'il soit à l'extérieur du Parc ou à l'intérieur, existera toujours, autant l'intégrer pour pouvoir le gérer plutôt que de l'exclure et le subir.

Philippe QUEMART, commune de Corbel, indique que l'intégration des communes du Grésivaudan et de Chambéry Métropole serait justifiée du point de vue géologique et géographique, mais il s'interroge pour les communes autour d'Aiguebelette.

Cédric VIAL, maire des Echelles, remercie d'abord ceux qui ont travaillé sur cet argumentaire de qualité, et tient à éclaircir le fait que ce sont les communes qui ont une démarche volontaire d'adhésion, la moindre des choses est d'étudier leur demande, et que c'est lors de l'étude qu'il faudra garder ou extraire ces communes.

Il précise que le Parc est un territoire mais est avant tout un projet, où Pierre Perrin et Jean-Pierre Vial (anciens sénateurs) ont travaillé à vendre la Chartreuse les pieds dans l'eau. Intégrer le Lac d'Aiguebelette aurait un fort intérêt sur le plan touristique, c'est un territoire préservé et classé.

Jean-Paul CLARET précise que le Parc a tout intérêt aujourd'hui à étudier ce périmètre, et qu'il s'agit bien une volonté des élus.

Fabien HOBLEA, du point de vue de géographe, ne s'en fait pas pour l'intégration éventuelle de ces communes dans le projet de territoire.

Alain ROUGIER demande si on a une idée des conséquences financières, en recettes et en dépenses, si ces communes sont intégrées.

Dominique ESCARON indique qu'il n'a pas été fait d'étude d'impact, et dit pouvoir espérer plus d'implication de la Savoie.

Il précise que les communes, non adhérentes à la précédente charte, qui s'inquiétaient d'être bloquées dans leur développement ou d'avoir des contraintes du fait d'être dans un Parc naturel régional, regardent aujourd'hui leurs voisins et s'aperçoivent qu'il y a surtout des opportunités de partages et des avantages à faire partie du Parc.

Corine WOLFF assure que l'on doit faire abstraction des histoires des différents élus qui ont laissés quelques stigmates lors du travail des précédentes chartes. Il faut raisonner différemment et travailler sur la véritable cohérence de Parc, et ne pas écouter certains élus qui trouvent qu'un Parc est une couche administrative supplémentaire. On a tout intérêt à travailler entre les 2 départements, quitte à rayonner au-delà du Parc et lui donner plus de poids, notamment auprès de la Région. A ce stade, il faut se fier aux scientifiques.

Dominique ESCARON conclut en disant qu'il s'agit ici d'un périmètre « d'étude », les communes adhéreront ou pas par la suite. Cette décision sera transmise à la Région, puis celle-ci transmettra sa décision à l'Etat.

Sur présentation, en séance, du périmètre d'étude définitif,

Et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- ***De valider le périmètre d'étude tel que définit sur la carte annexée, y compris le classement pour partie de certaines communes,***
- ***De prendre en compte dans les études préalables la totalité du territoire des communes,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 78

Exprimés (en voix) : 78

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40 et propose de passer au point d'information portant sur la restitution de l'enquête sur les semences de fruits et légumes oubliés et pistes de valorisation.

POINT D'INFORMATION

Restitution de l'enquête sur les semences de fruits et légumes oubliés et pistes de valorisation
Intervenant : Stéphane CROZAT – Directeur du Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA).

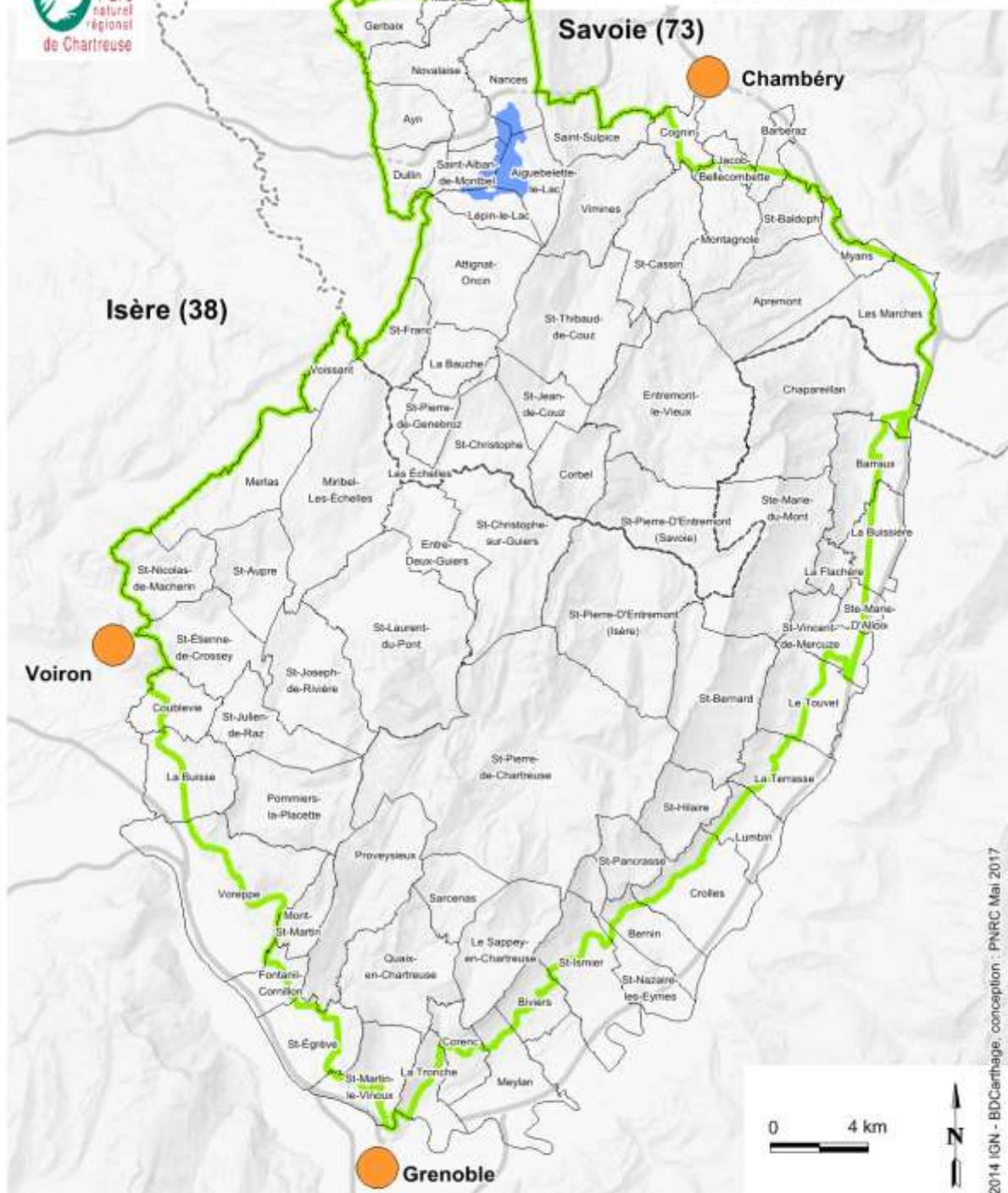
Le Parc a lancé, il y a un an et demi, une opération scientifique participative et innovante autour des semences de fruits et légumes oubliés, en partenariat avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA). Cette initiative constitue un programme unique en France à l'échelle d'un Parc. Il s'agissait de se réapproprier un patrimoine oublié et de le réinvestir dans une économie alimentaire locale pour le futur. Après de multiples recherches documentaires et de nombreuses enquêtes menées auprès de particuliers, un bilan et des pistes de valorisation ont été présentées au comité syndical par Stéphane Crozat, directeur du CRBA. Les recherches bibliographiques sont riches, le massif de la Chartreuse est présenté dans de nombreux ouvrages comme un milieu possédant une grande diversité de productions agricoles. Au XIXe siècle notamment, les photographies et cartes postales anciennes montrent partout des champs, des vergers et des jardins potagers. Les résultats des études et enquêtes menées ont été rassemblés dans une base de données qui comporte 4 158 entrées (une entrée correspondant à une espèce), dont 151 variétés sont originaires du massif de la Chartreuse et de ses environs proches.

Des pistes de valorisation à mettre en œuvre ont été proposées : identifier, prélever, conserver, multiplier et expérimenter les variétés. Mais aussi soutenir et encourager la transformation des variétés fruitières et légumières, la culture des céréales, la production de fourrage de montagne en agriculture biologique, développer les projets autour de la vigne, la production de semences...

*Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :
www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc rubrique : comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux*



Périmètre de révision Charte 2020 - 2035



Légende

- Périmètre de révision
- Villes portes
- Autoroutes
- Tunnels
- Limite départementale
- Lac d'aiguebelette

Source : BDTOPO 2014 IGN - BDCarthage; conception : PNRC Mai 2017

LISTE DES PRESENTS Comité syndical du 5 mai 2017

Etaient présents :

1^{er} collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

GIRAUD Eliane

LANGENIEUX VILLARD Philippe

2^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline déléguée titulaire

GERIN Anne déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre délégué titulaire

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ATTIGNAT-ONCIN

MARTIN Jean-Pierre délégué titulaire

CORBEL

QUEMART Philippe délégué titulaire

ENTREMONT LE VIEUX

LENFANT Anne déléguée titulaire

LA BAUCHE

VILLIEN Roger délégué titulaire

LE SAPPEY EN CHARTREUSE

ESCARON Dominique délégué titulaire

LES ECHELLES

VIAL Cédric délégué titulaire

MIRIBEL LES ECHELLES

SEGUIN Marie-Josée déléguée titulaire

POMMIERS LA PLACETTE

BAUD Pascale déléguée titulaire

QUAIX EN CHARTREUSE

DOLIS Hélène déléguée titulaire

SARCENAS

LOVERA Jean délégué titulaire

ST AUPRE

DELPHIN Maurice délégué suppléant

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS

VEUILLET Pascal délégué titulaire

ST FRANC

GUIBERT Yves délégué titulaire

ST JOSEPH DE RIVIERE

ARBOR Gérard délégué titulaire

ST JULIEN DE RATZ

LELEU Sophie déléguée titulaire

ST LAURENT DU PONT

ORTHLIEB Maxence délégué titulaire

ST PANCRASSE

ROUGIER Alain délégué titulaire

ST PIERRE DE CHARTREUSE

GUSMEROLI Stéphane délégué titulaire

ST PIERRE DE GENE BROZ

RICHEL Jacques délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 38

SERVAIS Pascal délégué suppléant

ST PIERRE D'ENTREMONT 73

BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire

ST THIBAUD DE COUZ

DUISIT Robert délégué titulaire

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNIN

LAMBERT Hervé délégué titulaire

CORENC

QUAIX Mireille déléguée titulaire

COUBLEVIE

CHENE Gérard délégué titulaire

LA BUISSE

PERRET Jacques délégué titulaire

LA TERRASSE

BONNEFON Geneviève déléguée titulaire

LA TRONCHE

CREPEAU Danièle déléguée suppléante

MONTAGNOLE

SECO Marc délégué titulaire

MYANS

FASSEL Jean délégué titulaire

ST ISMIER

CANIVET Bernard délégué titulaire

ST MARTIN LE VINOUX

BREBION Chantal déléguée titulaire

ST NAZAIRE LES EYMES

GODARD Sandrine déléguée titulaire

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE

CLARET Jean-Paul délégué titulaire

SEJOURNE Denis délégué titulaire

LE GRESIVAUDAN

MULLER Claude délégué titulaire

GRENOBLE ALPES METROPOLE

POULET Jean-Luc

INVITES

BISSARDON Corinne Chargée de mission région Auvergne Rhône Alpes

CROZAT Stéphane Directeur du CRBA

HOBLEA Fabien Président du conseil scientifique

MONIN Jean-Louis Maire de St Laurent du Pont

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS
Comité syndical 5 mai 2017

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine à ESCARON Dominique
FILIPPI Lionel à BERANGER Nathalie

2^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

ENGRAND Christophe (tit)
POLAT Julien (tit)

3^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel (tit) à WOLFF Corine
GUIGUE Gilbert (tit)

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

VOIRON

LEBLANC Christian

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE

BARRIER Pierre (tit) à CLARET Jean-Paul

ST HILAIRE DU TOUVET

PRACHE Olivier (tit) à ROUGIER Alain

ST AUPRE

GALLAND Pierre (tit)

ST PIERRE D'ENTREMONT 38

PETIT Jean-Paul (tit)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BARRAUX

BAUD Alain (tit) à ARBOR Gérard

BIVIERS

BEAUME Bernard (tit) à SEJOURNE Denis

CROLLES

CHEVROT Blandine (tit) à CANIVET Bernard

LA TRONCHE

SPINDLER Bertrand (tit)

LE TOUVET

GUILLON Dominique (tit)

LES MARCHES

CARREL Christine (tit)

ST VINCENT DE MERCUZE

BURDET Gérard (tit) à LOVERA Jean

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

GRENOBLE ALPES METROPOLE

HUGELE Fabrice (tit) à BIENASSIS Brigitte

DAL'LIN Gérard

INVITES :

Michèle BONNETON députée de l'Isère
Michel BOUVARD sénateur de la Savoie
Henri-Michel COMET Préfet de Région
Annie DAVID Sénatrice de l'Isère

Dominique DORD député de la Savoie
Bernadette LACLAIS députée de la Savoie
Béatrice SANTAIS députée de la Savoie
Bernard SAUGEY Sénateur de l'Isère